

## COMPTE-RENDU

### Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

***Jeudi 28 février 2013 à 16h00 à Saint-Barthélemy***

---

#### Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 10 janvier 2013,
2. Point récapitulatif des études en cours et en projets (objectifs, résultats et conclusions) :
  - Etude de détermination des volumes maximums prélevables,
  - Etudes des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
  - Diagnostic hydromorphologique des cours d'eau (objectifs de cette étude),
  - Accompagnement à l'élaboration des scénarios et au choix de la stratégie du SAGE,
3. Point sur l'ordre du jour de la réunion de CLE du 14 mars 2013,
  - *Approbation du compte-rendu de la CLE du 20 décembre 2012 et du 14 février 2013,*
  - *Compte-rendu des attributions exercées par le Bureau par délégation de la CLE,*
  - *Validation de l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future de la nappe de Bièvre Liers Valloire,*
  - *Bilan 2012 – Programme et budget prévisionnels 2013,*
  - *Modification des règles de fonctionnement,*
  - *Questions diverses.*
4. Modifications des règles de fonctionnement,
5. Questions diverses.

---

#### Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 10 janvier 2013 est approuvé,
- Un courrier complémentaire à l'avis du Bureau de CLE du 10 janvier relatif au classement des cours d'eau sera transmis à la DREAL,
- L'ensemble des points prévus n'ont pas été abordés, une prochaine réunion de Bureau est fixée au 14 mars à 15h30 à St-Barthélémy afin de poursuivre l'ordre du jour,
- Le rapport de phase 4 de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables sera envoyé aux membres du Bureau avant la prochaine réunion,
- L'ARS sera conviée à la prochaine réunion de Bureau de CLE,
- La réunion de CLE prévue au 14 mars est reportée au 11 avril à 15h00 à St-Barthélémy.

---

### 1 Approbation du compte-rendu du 10 janvier 2013

Damien CHANTREAU rappelle l'ordre du jour du Bureau du 10 janvier 2013 et précise qu'aucune remarque n'a été formulée sur le compte-rendu.

Jean Claude MONNET indique qu'il était absent lors du Bureau du 10 janvier 2013. Il précise néanmoins que la Fédération de Pêche de la Drôme avait fait parvenir un courrier au secrétariat de la CLE, notifiant la demande d'ajout du ruisseau des Claires à la proposition de classement des cours d'eau en Liste 2. L'origine

de cette demande concerne la présence du seuil de la CNR à la confluence avec le Rhône. Ce seuil constitue un obstacle infranchissable à l'entrée du bassin versant pour la faune piscicole. Il ajoute également qu'après avoir contacté les différents acteurs du bassin, il lui semble que la part financière des collectivités pour les travaux de mise en conformité de ce seuil aurait été minimale, la CNR étant propriétaire de cet ouvrage et désigné comme maître d'ouvrage des travaux.

Jean Claude MONNET s'étonne de cette non prise en compte dans l'avis formulé par le Bureau de la CLE le 10 janvier.

Freddy MARTIN-ROSSET signale également que le SMIRCLAID (Syndicat Mixte Intercommunal du Rhône Court-circuité Loire Ardèche Isère Drôme) avait également transmis cette demande à la CLE.

Jacques LIONET précise que l'avis demandé au Bureau de la CLE portait sur la liste des cours d'eau proposés au classement, et ayant été présentés dans le cadre de la consultation du public. Il s'avère que sur d'autres bassins, les propositions de classement sont contestées devant les tribunaux. Dans ce contexte, il n'apparaissait pas possible de faire prendre en compte par la DREAL des cours d'eau autres que ceux proposés au classement. Néanmoins, le Bureau de la CLE pourrait émettre un avis complémentaire, qui ferait l'objet d'un courrier, en indiquant qu'il soutient également la proposition émise par la Fédération de Pêche de la Drôme et le SMIRCLAID.

Philippe MIGNOT propose au Bureau de la CLE de faire un courrier complémentaire à la DREAL.

- **Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**
- **Un courrier complémentaire à l'avis du Bureau de CLE du 10 janvier relatif au classement des cours d'eau sera transmis à la DREAL.**

Philippe MIGNOT met au vote le compte rendu de Bureau du 10 janvier 2013.

- **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.sage-bievre-liers-valloire.fr>

## **2 Point récapitulatif des études en cours et en projet (objectifs, résultats et conclusions)**

Philippe MIGNOT récemment élu Président de la CLE, précise l'importance de ce point récapitulatif. Ces études sont complexes et il est important de comprendre les implications et les liens existants entre elles. Il indique que le document de synthèse « Récapitulatif des études en cours et en projets » pourra d'ailleurs être transmis à l'ensemble des membres de la CLE.

### **Etude de détermination des volumes maximums prélevables**

Damien CHANTREAU présente une synthèse de chaque phase de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables.

Jean Pierre BARBIER réagit sur la conclusion indiquant une proposition de gel des prélèvements et demande quelles conséquences aurait la validation par le Bureau d'une telle conclusion.

Jean Pierre BARBIER demande également ce qui devrait être fait pour les cours d'eau dont le débit en été est inférieur au débit biologique minimum.

Jacques LIONET précise qu'il y a des cours d'eau qui, en été, ne satisfont pas les conditions de vie biologique en termes de débits. Il explique que ce débit minimum biologique est fonction des caractéristiques physiques du cours d'eau. Si ce débit est insuffisant naturellement, il n'y a rien à faire. Il ajoute que plusieurs Etudes Volumes Prélevables ont été réalisées sur le département de l'Isère ou à cheval sur plusieurs départements dont celui de l'Isère :

- Territoire des 4 vallées du bas Dauphiné,
- Territoire du bassin versant de la Galaure,
- Territoire du SAGE Bièvre-Liers-Valloire,
- Territoire du bassin versant du Sud Grésivaudan,
- Territoire du SAGE Est Lyonnais,
- Territoire du SAGE Drac Amont.

Jacques LIONET indique que pour l'Isère, ces différentes études montrent un équilibre fragile. Ceci s'explique par le fait qu'au début des années 2000 alors qu'il existait déjà des contraintes d'usages, l'Etat a initié des études pour quantifier les besoins et les ressources disponibles. A la suite de ces études, les arrêtés temporaires annuels d'autorisation de prélèvement pour l'irrigation prennent en compte les résultats de ces études.

Jacques LIONET indique également que certains éléments restent encore inconnus comme l'évolution du climat et notamment l'occurrence des pluies efficaces sur Bièvre-Liers-Valloire. C'est aussi grâce au travail mené par la Chambre d'Agriculture en tant que mandataire des demandes d'autorisation d'irrigation, que nous sommes actuellement dans une situation d'équilibre. Par exemple le territoire de la Galaure est en déséquilibre prononcé en Drôme, mais en équilibre sur la partie Iséroise. Il rappelle enfin que le Ministère chargé de l'Ecologie vise une économie de 20% sur les différents usages de l'eau.

Philippe MIGNOT soumet une proposition pour valider le diagnostic de cette étude. Il précise que c'est par la suite que seront définis les volumes prélevables. Ces volumes pourront être différents chaque année en fonction des conditions climatiques, tout en respectant une moyenne, préalablement fixée, sur un pas de temps de plusieurs années.

Jean Pierre BARBIER indique qu'il n'est pas d'accord avec les conclusions de cette étude. Il s'interroge notamment sur les niveaux de baisse de nappe annoncés par l'étude. Il ajoute que ce n'était pas le scénario initialement prévu lors du lancement de l'étude et qu'il faut être très prudent avec les conclusions annoncées. Il ajoute également que des projets de développement de filières agricole sont présents sur le territoire et que les conclusions amenées par cette étude peuvent être problématiques.

Jacques LIONET explique la baisse des niveaux de nappe par la variation interannuelle des pluies efficaces sur le territoire. La baisse localisée en certains secteurs du territoire est quant à elle liée aux caractéristiques intrinsèques de la nappe et ceux des prélèvements (débit et durée des prélèvements).

Il précise que la CLE doit veiller à ce qu'à l'échelle interannuelle le niveau de la nappe ne baisse pas. Un niveau bas de nappe pourrait amener à ne plus pouvoir utiliser certains captages pour l'alimentation en eau potable lors d'une partie de l'année.

Hélène FLACHON précise qu'un gel qui serait appliqué aux prélèvements en nappe a pour objectif de respecter les débits biologiques dans les cours d'eau 4 années sur 5.

Philippe MIGNOT propose de valider cette étude, qui reflète le diagnostic de l'état actuel du territoire avec ces prélèvements et ces ressources en eau.

Il ajoute qu'un courrier pourra être envoyé, avec le compte rendu de la réunion de validation, à la Chambre d'Agriculture, aux pisciculteurs et aux différents irrigants de Bièvre Liers Valloire indiquant que cette étude est un état initial avec des propositions de gestion de la ressource. Ce courrier précisera également que suite à cette étude, une phase de concertation sera mise en œuvre afin de déterminer et répartir les volumes prélevables sur le territoire.

Philippe MIGNOT souhaite en parallèle avoir l'assurance des services de l'Etat sur le fait que les volumes annoncés dans l'étude non pour l'instant pas de valeur réglementaire.

Jean Pierre BARBIER ajoute qu'en ce début d'année et grâce aux pluies de cet hiver les nappes sont hautes et qu'il faudra faire en sorte d'avoir une souplesse dans les prélèvements. Il ajoute également que la thématique de réalimentation de la nappe en certaines zones aurait pu être intégrée à l'étude et qu'il est dangereux de laisser une conclusion concernant un gel des prélèvements.

Jean PIN précise que les niveaux de nappe sont effectivement remontés et qu'il faut veiller à ce que cette situation se maintienne dans le temps.

Hélène FLACHON indique cette étude n'est pas une fin définitive et que le processus de concertation doit se poursuivre. Elle précise que cette étude est effectivement un diagnostic de l'état actuel de la ressource en eau sur Bièvre Liers Valloire avec l'influence des prélèvements existants. La suite de cette étape sera une phase de concertation, entre l'ensemble des acteurs du territoire de Bièvre Liers Valloire, dédiée à la détermination et la répartition des volumes prélevables. A l'issue de cette phase de concertation, plusieurs possibilités pourront être proposées en termes de répartition des volumes et d'efforts à fournir. Les différents scénarios seront alors inclus dans la phase d'évaluation et choix de la stratégie du SAGE.

Jean Pierre BARBIER demande à ce que se soit notifié par écrit.

Michel GABILLON s'interroge sur l'aspect irrigation, selon le SCOT, les retenues collinaires dans les coteaux sont à proscrire. Comment maintenir l'irrigation si à la fois les retenues collinaires sont à bannir et en même temps diminuer les prélèvements.

Jean Pierre BARBIER précise que le SAGE s'impose au SCOT.

Olivier THIVIN ajoute qu'il est en désaccord avec la conclusion concernant un gel des prélèvements.

Laurent MURGAT précise également son désaccord avec les conclusions du bureau d'étude ARTELIA et le raisonnement adopté par l'étude, celle-ci cible particulièrement les pisciculteurs. Il ajoute que la pisciculture Murgat va investir dans de nouveaux piézomètres afin d'effectuer un suivi très précis de la nappe.

Freddy MARTIN-ROSSET indique qu'une réunion a eu lieu entre le bureau d'étude ARTELIA et les pisciculteurs. Il ajoute que le rapport de phase 4 s'est intéressé particulièrement aux sources et que certains paragraphes de l'étude ciblaient particulièrement les pisciculteurs.

Freddy MARTIN-ROSSET accorde que la lecture de ce document par un non initié pouvait engendrer une dégradation de l'image des pisciculteurs sur le territoire. Il précise également que suite à cette réunion, le bureau d'étude va apporter des modifications à certaines parties du document.

Jean PIN précise que dans le cadre des prélèvements dédiés à l'alimentation en eau potable, ils sont déjà soumis à certains volumes à ne pas dépasser.

Jean Claude MONNET ajoute que même si les niveaux de nappe sont remontés, il y a encore un manque au niveau des sources. Il faut un niveau de nappe convenable pour obtenir un débit satisfaisant dans les cours d'eau. Concernant les retenues collinaires, il précise qu'il faut veiller à leur bonne implantation car elles peuvent aussi engendrer des problèmes. L'objectif global de cette étude est de ne pas se retrouver dans une situation de crise.

Jacques LIONET précise que cette étude a été lancée sur Bièvre Liers Valloire car ce territoire est considéré par le SDAGE comme en déséquilibre quantitatif. Il ajoute que **tant que le SAGE ne sera pas validé, les décisions de la CLE ne sont pas opposables**. Les éléments de réflexions aujourd'hui disponibles au sein de l'étude serviront de base pour la répartition des volumes, dans le cadre de la phase de concertation qui va s'engager.

Jean Pierre BARBIER ajoute qu'il faut faire attention aux conclusions du SDAGE Rhône-Méditerranée et que l'eau est un élément important du territoire.

Jean Pierre BARBIER demande si la CLE peut prendre le risque de valider cette étude.

Hélène FLACHON précise que l'élaboration du SDAGE Rhône-Méditerranée a été faite en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs de terrain. Elle ajoute que l'étude cherche à répondre à plusieurs interrogations en se basant sur des faits mesurables.

Hélène FLACHON revient sur les conclusions du rapport modifié de phase 4 de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables pour illustrer la situation aux sources. Elle fait la lecture de la page 59 du rapport de phase 4.

Jean Pierre BARBIER précise que cette conclusion ne fait pas mention d'un gel des prélèvements sur la nappe, alors qu'au cours de la présentation de la synthèse faite par M. CHANTREAU, ce gel des prélèvements est indiqué.

Damien CHANTREAU précise que le gel des prélèvements concernant la nappe est un élément présent au sein du rapport.

Hélène FLACHON confirme que le gel des prélèvements est annoncé dans une autre section du rapport.

Jacques LIONET ajoute qu'il faudra revoir la formulation de cette conclusion au sein des documents de présentation notamment pour la prochaine CLE.

Philippe MIGNOT indique que la conclusion de l'étude pourra être envoyée avec les différents courriers. Il précise également que le rapport de phase 4 modifié a été reçu aujourd'hui et sera envoyé aux membres du Bureau avant la prochaine réunion.

### **Etudes des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et futur**

Jean Pierre BARBIER indique que la délimitation d'une Zone d'Intérêt Actuelle (ZIA) pour le captage du Ronjay est problématique pour l'implantation de la future station d'épuration de la commune de Bossieu. Il indique qu'il faut être prudent sur la délimitation et la sélection de ces zones.

Jean Pierre BARBIER souhaite que l'ARS soit présente à la prochaine réunion de Bureau.

Jacques LIONET indique que suite à la validation de cette étude, ce sera le rôle de la CLE de déterminer quelles seront les zones stratégiques, ainsi que la réglementation associée, à inclure dans les documents du SAGE.

- **18h30, l'horaire avancé amène le départ de plusieurs membres du Bureau de la CLE. Afin de terminer l'ordre du jour en présence de l'ensemble des membres, une prochaine réunion de Bureau est fixée au 14 mars à 15h30.**
- **L'ARS sera conviée à cette réunion.**
- **La version modifiée du rapport de phase 4 de l'étude de détermination des volumes maximums prélevables sera envoyée à l'ensemble des membres du Bureau de CLE.**
- **Il est décidé de reporter la prochaine réunion de CLE au 11 avril à 15h00.**

**Le point sur l'étude des zones stratégiques pour l'alimentation en eau potable actuelle et future est poursuivi mais sera de nouveau abordé au prochain Bureau de CLE.**

Michel GABILLON souhaite savoir si les zones sélectionnées sont compatibles avec les PLU.

Gérard FORCHERON indique qu'il est partagé concernant la sélection de la zone de Bougé-Chambalud comme une Zone d'Intérêt Future (ZIF), notamment dû au doute concernant la qualité de nappe.

Hélène FLACHON précise que les critères de sélection des Zones d'Intérêts ont pris en compte la compatibilité avec les PLU. Quant à la zone de Bougé-Chambalud, elle précise que cette zone n'est pas encore validée, car en attente de décision sur les critères de qualité de la nappe.

Jacques LIONET rappelle que l'intérêt de cette étude est de définir sur le territoire des zones pouvant être sollicitées dans le futur, ces zones ayant des capacités de prélèvements car d'autres secteurs ont une qualité d'eau inférieure.

La séance est levée à 19h00.

## Dates des prochaines réunions

|        |  |
|--------|--|
| BUREAU | Jeudi 14 mars 2013 à 15h30 à Saint-Barthélémy                      |
| CLE    | Jeudi 11 avril 2013 à 15h00 à Saint-Barthélémy (salle polyvalente) |

---

Le Président,  
Philippe MIGNOT

## Liste des présents

Etaient présents :

| Nom Prénom           | Organisme   |
|----------------------|---|
| BARBIER Jean-Pierre  | CC Pays de Bièvre Liers                             |
| BECT Gérard          | CC Territoire de Beaurepaire                        |
| FLACHON Hélène       | Agence de l'Eau                                     |
| FORCHERON Gérard     | CC Pays Roussillonnais                              |
| GABILLON Michel      | CCI Nord Isère                                      |
| GUERRY Jean-Louis    | Syndicat du Lambroz et des Gouttes                  |
| LIONET Jacques       | DDT de l'Isère                                      |
| MARTIN-ROSSET Freddy | CC Rhône-Valloire                                   |
| MIGNOT Philippe      | Région Rhône-Alpes                                  |
| MONNET Jean-Claude   | Fédération de Pêche de la Drôme                     |
| MURGAT Laurent       | Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est               |
| PETIT Jean-Luc       | Chambre d'Agriculture de l'Isère                    |
| PIN Jean             | Syndicat Intercommunal Eau Potable Valloire Galaure |
| POURRAT Blandine     | CC Pays de Bièvre Liers                             |
| ROUX Sébastien       | UNICEM  |
| THIVIN Olivier       | CC du Pays de Chambaran                             |

Etaient excusés :

| Nom Prénom            | Organisme                  |
|-----------------------|----------------------------|
| LONJARET Emmanuelle   | DREAL Rhône-Alpes          |
| NUCCI Christian       | Conseil général de l'Isère |
| SAN FILIPPO Salvatore | FRAPNA Isère               |
| MORAND Claire         | Agence de l'Eau            |
| NICOLET Jean-Paul     | SIA du Pays d'Albon        |

Etaient absents :

| Nom Prénom    | Organisme |
|---------------|-----------|
| GARCIA Basile | DDT Drôme |